

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-617 DU 21 DECEMBRE 1999

Chargeant Monsieur Luc-Marie GNACADJA
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et
de l'Urbanisme de l'intérim de Monsieur Joseph
Sourou ATTIN, Ministre des Travaux Publics
et des Transports le Mardi 21 Décembre 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret n° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement.

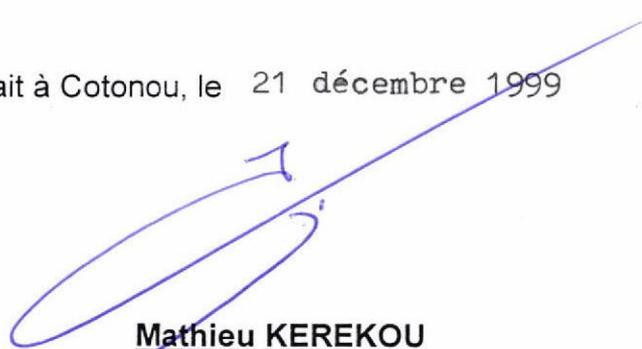
DECRETE

Article 1er : Pour compter du Mardi 21 Décembre 1999, Monsieur Luc-Marie GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Joseph Sourou ATTIN.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 décembre 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MTPT- MEHU 4 - SGG 4 - AUTRES
MINISTERES - 17 - DEPARTEMENTS 6 - JORB 1.